

Monsieur le Commissaire,

Je tiens par la présente à manifester mon profond désaccord à l'implantation d'un parc éolien supplémentaire, dans une zone déjà fortement touchée (une quarantaine d'éoliennes existants), où les projets fleurissent les uns après les autres (une quarantaine en projet).

Avec à terme 80 éoliennes sur un territoire de 5000 Ha, Il est tant que ces projets soient remis en cause pour être étudiés dans leur globalité et non individuellement.

La saturation des espaces autour de nos villages est inquiétante.

Je pense qu'il devrait y avoir une distance minimum de 10 km entre chaque parc éolien de manière à préserver à minima le paysage beauceron.

Comment les collectivités peuvent-elles considérer QUE l'aspect financier et être favorables à une telle dégradation du cadre de vie de ses habitants, au prétexte que « si les éoliennes ne sont pas sur la commune, elles seront sur la commune voisine » ?

Par ailleurs, en quoi sont-elle citoyennes ces éoliennes ? Les riverains bénéficient-ils d'un prix d'achat de leur électricité bloqué sur 20 ans comme les opérateurs bénéficient de prix de vente garantis ? NON, ils n'ont qu'à en subir les nuisances.

Cordialement,